

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 25 avril 2023, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M^{MES} Cathy Dufour représentante suppléante de Franquelin
Isabelle Giasson directrice générale et greffière-trésorière

ET

MM. Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité
Clermond Coll représentant suppléant de Pointe-Lebel
Michel Desbiens représentant de Baie-Comeau
Raymond Lavoie représentant de Ragueneau
Christian Malouin représentant de Chute-aux-Outardes
Julien Normand président et représentant de Pointe-aux-Outardes
Réjean Sini représentant suppléant de Godbout

Sont absents :

Jean-Yves Bouffard représentant de Godbout
Steeve Grenier représentant de Franquelin
Michelle Martin représentante de Pointe-Lebel

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 28 mars 2023

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2023-03 de la Régie ainsi que n° 2023-03 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de mars 2023
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2023
- 2.4 Autorisation de dépenses – Projet Demain Manicouagan – Capsule Web 2D
- 2.5 Autorisation de pourvoir aux postes de l'organigramme de la RGMRM

LET

- 2.6 Autorisation offre de services professionnels pour l'analyse de la performance du système de traitement des eaux au LET de Ragueneau – Années de référence : 2008 à 2022
- 2.7 Adjudication appel d'offres public n° 2023-02 – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau
- 2.8 Modernisation du contrôle informatique – Phase 2

3.0 Informations

4.0 Correspondance

- 4.1 Nouvelles exigences réglementaires aux fournisseurs de services en matière de récupération et de valorisation de certains produits

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 23 mai 2023
5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 23 mai 2023

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h 01.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-30

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-31

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 28 mars 2023

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 28 mars 2023;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 28 mars 2023; tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2023-32

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2023-03 de la Régie ainsi que n° 2023-03 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Godbout, Réjean Sini, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2023-03 de la Régie d'une somme de **544 221,23 \$** ainsi que n° 2023-03 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **588,79 \$** pour un total de **544 810,02 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-33

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de mars 2023

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **790,79 \$** pour mars 2023, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-34

2.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2023

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Godbout, Réjean Sini, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2023 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-35

2.4 Autorisation de dépenses – Projet Demain Manicouagan – Capsule Web 2D

Attendu que dans le cadre du projet Demain Manicouagan, Volet ICI, une capsule Web 2D sera produite afin de sensibiliser les commerces et institutions aux bonnes pratiques du recyclage;

Attendu que quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner et que deux (2) ont déposé une soumission;

Considérant que la Régie a reçu le soutien financier de plusieurs bailleurs de fonds pour la réalisation du projet et que l'aide financière prévoit la conception d'une boîte à outils de communication.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Franquelin, Kathy Dufour, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson à confier le mandat à l'entreprise dont la soumission est la plus basse, soit ImageXpert, située au 878, rue Bossé, Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6, au montant de 10 625 \$, excluant les taxes applicables.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-36

2.5 Autorisation de pourvoir aux postes de l'organigramme de la RGMRM

Attendu que la Régie possède un organigramme qui confirme sa structure organisationnelle et les postes requis à son fonctionnement;

Attendu que l'organigramme est mis à jour annuellement et que tout changement dans sa structure est soumis à l'approbation du conseil;

Attendu que seule l'embauche à un poste permanent requiert une résolution;

Attendu qu'annuellement la liste des employés temporaires est déposée au conseil.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à pourvoir aux postes compris à l'organigramme laissé vacant de façon permanente.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-37

2.6 Autorisation offre de services professionnels – Analyse de la performance du système de traitement des eaux au LET de Ragueneau – Années de référence : 2018 à 2022

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) doit respecter les conditions énumérées lors de l'émission des décrets n° 89-2002, n° 424-2009 et n° 478-2019, afin de respecter les diverses exigences du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) au cours de l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau;

Attendu qu'à la condition 9 du décret n° 424-209, concernant le programme de surveillance de la qualité des eaux de lixiviation, la RGMRM doit procéder à l'évaluation de la performance du système de traitement des eaux de lixiviation générées par le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau tous les cinq ans, et proposer, s'il y a lieu, des améliorations à son système de traitement de façon à s'approcher le plus possible des objectifs environnementaux de rejet;

Considérant que le MELCCFP depuis 2022, demande une analyse statistique beaucoup plus complète incluant des gabarits spécifiques;

Considérant que la firme Tetra Tech QI Inc. a réalisé les deux (2) dernières évaluations de la performance du système de traitement des eaux de lixiviation et possède une connaissance approfondie du système de traitement du LET de Ragueneau;

Attendu que la RGMRM a fait une demande de services professionnels à la firme Tetra Tech QI Inc. en date du 30 mars 2023;

Attendu que la firme Tetra Tech QI Inc. propose de réaliser ce mandat pour un montant forfaitaire de 13 950 \$ excluant les taxes applicables.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Label, Clermond Coll, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Tetra Tech QI Inc., située au 1205, rue Ampère, Boucherville (Québec) J4B 7M6, pour un montant forfaitaire de 13 950 \$ excluant les taxes applicables.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-38

2.7 Adjudication appel d'offres public n° 2023-02 – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

Attendu qu'un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 16 mars 2023;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 21 avril 2023 à 10 h;

Attendu que quatre (4) entreprises ont déposé une offre;

Attendu que les offres reçues ont été analysées par la firme d'ingénierie WSP Canada Inc.;

Attendu que les travaux de la deuxième phase sont conditionnels à l'obtention du Règlement d'emprunt 23-01 – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat pour le recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau, au soumissionnaire le plus bas conforme, soit à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc. située au 628, route 138, Ragueneau (Québec) G0H 1S0, au montant de 949 889,92 \$, incluant les taxes, tel que recommandé par la firme WSP Canada Inc.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

3.1 Dépôt Rapport annuel LET

Le Rapport annuel du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau a été préparé et déposé au MELCCFP au 31 mars 2023 tel que requis par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR). Il comprend notamment les renseignements suivants, soit la nature, la provenance et la quantité des matières résiduelles enfouies incluant le matériel de recouvrement, la calibration des appareils pour la pesée et le contrôle radiologique, la progression des opérations d'enfouissement ainsi que le sommaire du suivi environnemental et des travaux effectués en 2022.

4.0 CORRESPONDANCE

4.1 Nouvelles exigences réglementaires aux fournisseurs de services en matière de récupération et de valorisation de certains produits

Isabelle Giasson informe les élus que le 1^{er} juin 2022, le gouvernement du Québec a édicté le Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises qui introduit en vertu de l'article 8.1 de nouvelles exigences depuis le 30 septembre 2022 à tous ceux qui effectuent la récupération ou la valorisation de certains produits.

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 23 mai 2023 à 8 h.

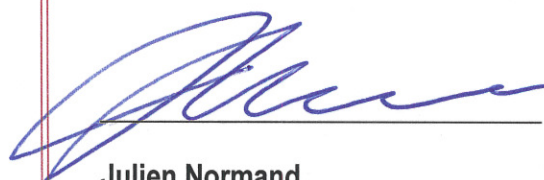
5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 23 mai 2023 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

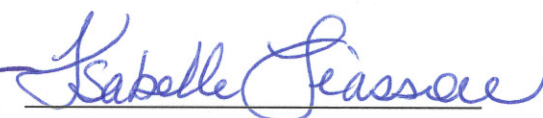
7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 14.

Rés. 2023-39



Julien Normand
Président



Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière